

Contrôle des détecteurs de fuite suivant l'arrêté du 18 Avril 2008 / Maintien des compétences

Contrôle des détecteurs de fuite suivant l'arrêté du 18 Avril 2008 / Maintien des compétences

 Formation

 Sessions sur demande

 Attestation de présence

 Formation présentielle

 7 heures

Référence de la formation: FR-IN21m

Version: 29.03.2024. Vous trouverez toutes les informations actuelles sur <https://academie-fr.tuv.com/s/FR-IN21m>

Les évolutions techniques (nouveaux équipements), les particularités des différents appareils sur le marché ainsi que les bonnes pratiques vous seront présentées, vous bénéficierez du retour d'expérience du formateur et des autres participants.

Il est rappelé que la norme ISO 17020 selon laquelle les organismes de contrôle sont agréés stipule que les organismes doivent :

"§ 8.3 Programmer les phases nécessaires de formation qui comprennent :

- Période d'initiation,
- Période de supervision,
- Formation professionnelle continue.

Les objectifs

Maintien de compétences

- Maintenir ses compétences dans le domaine du contrôle des détecteurs de fuite
- Se mettre à jour sur les évolutions techniques (nouveaux appareils de contrôle), les exigences techniques et connaître les particularités des différents appareils sur le marché
- Partager le retour d'expérience et les bonnes pratiques en matière de contrôle des systèmes de détection de fuite, en particulier les détecteurs de classe I
- Acquérir une bonne compréhension du contexte technique et réglementaire afin de maîtriser les opérations d'achats de matériel, les prestations de contrôle, etc.

Le public ciblé

Sociétés agréées selon la norme ISO 17020* pour le contrôle des détecteurs de fuite.
Directions Industrielles, Techniques, Qualité-Sécurité-Environnement d'entités disposant de réservoirs enterrés relevant de l'arrêté du 18 avril 2008.

Les prérequis

Formation initiale sur le sujet, connaissance de la législation et des normes en vigueur, expérience en matière de contrôle des systèmes de détection de fuite

Le contenu de la formation

Matin:

- Rappels sur le contexte réglementaire
- Rappels sur les différents systèmes de détection de fuite
- Partage de retour d'expérience, mise en évidence des bonnes pratiques
- Présentation des évolutions du matériel
- Démonstrations par le formateur et pratique des différents participants sur matériel de démonstration (mise à disposition d'une trentaine d'appareils de classe 1 et de classe 2 de marques et de modèles différents)

Après-midi:

- Atelier pratique jusqu'à 15h

Les participants ont la possibilité d'apporter leurs propres appareils s'ils le souhaitent.

Les participants n'ayant pas besoin d'un certificat de maintien de compétences peuvent partir à partir de 15h.

- QCM théorique
- Validation par la pratique: résolution d'un cas pratique sur un scénario différent pour chaque participant

** Il est rappelé que la norme ISO 17020 selon laquelle les organismes de contrôle sont agréés stipule que les organismes doivent: «§8.3 Programmer les phases nécessaires de formation qui comprennent:*

Une période d'initiation, une période de supervision et la formation professionnelle continue.»

Méthodes pédagogiques

- Rappels sur la théorie, partage de retour d'expérience, pratique sur cuve de démonstration, examen de validation des compétences

Modalités d'évaluation

- Épreuve écrite
- Épreuve pratique

Informations importantes

Le plus TÜV Rheinland

Des focus sont réalisés chaque année afin d'approfondir chaque fois des points différents, en fonction de vos besoins et des demandes du COFRAC.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter avant de procéder à l'inscription en envoyant un mail à formation@fr.tuv.com. Nous mettrons tout en œuvre pour répondre à votre besoin de formation.